

Guide des aides économiques

Aide au conseil énergie –
écodéveloppement ADEME



Région Pays de la Loire

Objectif

Ce dispositif de la Convention ETAT/ADEME/REGION soutient le recours au conseil externe par les entreprises sur les thèmes suivants :

- maîtrise de l'énergie,
- management environnemental,
- éco-conception (prise en compte des aspects environnementaux dans la conception des produits et des services),
- gestion des impacts environnementaux (déchets, émissions atmosphériques, bruit, sols pollués...).

Bénéficiaires

L'entreprise doit remplir les conditions suivantes :

- être implantée dans la Région Pays de la Loire,
- répondre à la définition communautaire de la PME (JOCE L 63 du 28 février 2004 – règlement n°364/2004),
- employer moins de 250 personnes,
- avoir, soit un chiffre d'affaires inférieur ou égal à 50 millions d'euros, soit un total du bilan inférieur ou égal à 43 millions d'euros.

ATTENTION : Les critères d'effectif et financiers à prendre en compte sont ceux de l'entreprise considérée, auxquels devront être ajoutés ceux des entreprises auxquelles elle est liée (celles qui détiennent 50 % ou plus de son capital ou de ses droits de vote et celles dont elle détient 50 % ou plus de leur capital ou de leurs droits de vote) et ceux des entreprises dont elle est partenaire (celles qui détiennent entre 25 et 50 % de son capital ou de ses droits de vote et celles dont elle détient entre 25 et 50 % de leur capital ou de leurs droits de vote) proportionnellement à leurs participations.

- être dans une situation financière saine,
- être à jour de ses obligations fiscales, sociales, environnementales et sanitaires,
- prendre connaissance de la charte de conditionnalité des aides aux entreprises et s'engager à en respecter les termes en cas d'attribution de l'aide demandée.

Nature

L'aide est une subvention.

Etude courte (jusqu'à 5 jours): Coût HT des dépenses éligibles: taux d'aide de 80% soit un plafond de 3 800 €.

Etude longue (plus de 5 jours): Coût HT des dépenses éligibles: taux d'aide de 50% soit un plafond de 15 000 €.

Dépôt de la demande

Le dossier type de demande d'aide est téléchargeable sur le site de la Région des Pays de La Loire.

Le dossier doit être envoyé avant l'engagement du programme qui fait l'objet de la demande d'aide en deux exemplaires à l'ADEME des Pays de Loire

Contacts

Hôtel de la Région

1, rue de la Loire - 44966 Nantes Cedex 9
Tél. : 02.28.20.50.00 - Fax. : 02.28.20.50.05
www.paysdelaloire.fr

ADEME

Délégation Régionale Pays de la Loire
5 bld Vincent Gâche,
BP 90302
44203 Nantes Cedex 2
Tel : 02.40.35.80.17